

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60335-2-35

2002

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2006-10

Amendement 1

**Appareils électrodomestiques et analogues –
Sécurité –**

**Partie 2-35:
Règles particulières pour les chauffe-eau
instantanés**

Amendment 1

**Household and similar electrical appliances –
Safety –**

**Part 2-35:
Particular requirements for instantaneous
water heaters**

© IEC 2006 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

D

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
61/3088/FDIS	61/3144/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de cet amendement et de la publication de base ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "http://webstore.iec.ch" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera:

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée; ou
- amendée.

SOMMAIRE

Ajouter ce qui suit:

Figure 103 – Schéma pour la mesure du courant de fuite des chauffe-eau à éléments nus monophasés alimentés par un câble d'alimentation muni d'une fiche de prise de courant

AVANT-PROPOS

Dans les différences existant dans certains pays, ajouter, au premier tiret, l'Inde.

INTRODUCTION

Remplacer la deuxième phrase du deuxième alinéa par la phrase suivante:

Elle couvre également les situations anormales auxquelles on peut s'attendre dans la pratique et prend en considération les phénomènes électromagnétiques qui peuvent affecter le fonctionnement en toute sécurité des appareils.

7 Marquage et instructions

7.12.1 *Remplacer le second tiret du troisième alinéa par ce qui suit:*

- l'appareil doit être raccordé de façon permanente aux canalisations fixes (n'est pas nécessaire si l'appareil est conforme aux exigences spécifiées en 13.2 et 24.101 pour le raccordement par un câble d'alimentation muni d'une fiche de prise de courant);

FOREWORD

This amendment has been prepared by IEC technical committee 61: Safety of household and similar electrical appliances.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
61/3088/FDIS	61/3144/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The committee has decided that the contents of this publication will remain unchanged until the maintenance result date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed;
- withdrawn;
- replaced by a revised edition, or
- amended.

CONTENTS

Add the following:

Figure 103 – Diagram for the leakage current measurement for single-phase bare-element water heaters supplied by a supply cord fitted with a plug

FOREWORD

In the differences existing in some countries add India to the first dashed item.

INTRODUCTION

Replace the second sentence of the second paragraph by the following:

It also covers abnormal situations that can be expected in practice and takes into account the way in which electromagnetic phenomena can affect the safe operation of appliances.

7 Marking and instructions

7.12.1 *Replace the second dashed item of the third paragraph by the following:*

- the appliance must be permanently connected to fixed wiring (not necessary if it complies with the requirements for the connection by a supply cord fitted with a plug specified in 13.2 and 24.101);

13 Courant de fuite et rigidité diélectrique à la température de régime

13.2 Ajouter ce qui suit:

Pour les **chauffe-eau à éléments nus** destinés à être raccordés à l'alimentation électrique par un **câble d'alimentation** muni d'une fiche de prise de courant, l'essai de courant de fuite est répété. Au cours de cet essai, le courant de fuite est mesuré entre la borne de terre de l'appareil et le conducteur neutre, comme indiqué à la Figure 103. Le courant de fuite mesuré pour chacune des positions du sélecteur ne doit pas dépasser 2,75 mA.

24 Composants

24.101 Ajouter ce qui suit à l'exigence:

Pour les **chauffe-eau à éléments nus** destinés à être raccordés à l'alimentation électrique par un **câble d'alimentation** muni d'une fiche de prise de courant non polarisée, le **coupe circuit thermique**, ou autre **dispositif de protection**, incorporé dans l'appareil doit assurer une **coupure omnipolaire**.

25 Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs

Remplacer le texte par «L'article de la Partie 1 est applicable.».

27 Dispositions en vue de la mise à la terre

27.1 Remplacer le premier alinéa de l'addition par ce qui suit:

Pour les **appareils de la classe I**, la gaine de l'élément chauffant doit être raccordée de façon permanente et sûre à la borne de terre, sauf si

- la cuve comporte des tuyaux d'entrée et de sortie en métal, raccordés de façon permanente et sûre à la borne de terre, et si
- les autres **parties métalliques accessibles** de la cuve en contact avec l'eau sont raccordées de façon permanente et sûre à la borne de terre.

30 Résistance à la chaleur et au feu

30.2.3.1 Remplacer le texte par ce qui suit:

Modification:

*Cet essai n'est pas applicable aux parties des **chauffe-eau à éléments nus** en matériau isolant maintenant les éléments chauffants et leurs connexions.*

30.2.3.2 Remplacer le texte par ce qui suit:

Modification:

*Pour les **chauffe-eau à éléments nus**, l'essai au fil incandescent est effectué sur les parties en matériau isolant maintenant les éléments chauffants et leurs connexions, comme spécifié pour les autres connexions.*